

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 94 (1949)
Heft: 11

Artikel: À propos de l'origine du drapeau suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342456>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pages d'histoire :

A propos de l'origine du Drapeau suisse

L'étude de M. Bovet-Grisel sur « l'origine de l'emblème national » parue dans le numéro d'octobre de la *Revue militaire suisse*, a suggéré quelques remarques à notre collaborateur, la major de Vallière. A son avis, quelques-unes des thèses défendues par M. Bovet semblent difficiles à établir d'une façon absolue. Il nous paraît qu'à vouloir rechercher l'origine de la croix blanche sur champ rouge, soit dans le *Cabarium* de Constantin au IV^e siècle (*in hoc signo vinces*), soit dans le gonfanon du Saint-Empire au XII^e siècle, soit encore dans la Croix de Savoie, on risque fort de s'égarer dans le maquis des controverses chères aux historiens et aux héraldistes. Il faut s'en tenir aux faits positifs qui touchent seuls nos armoiries fédérales.

La croix fait partie des pièces dites « honorables » du blason, et la science héraldique est internationale. *L'origine de la croix* est, en même temps, religieuse; elle apparaît dans tout l'Occident chrétien, dès le XI^e siècle, *sous l'influence des Croisades; elle n'appartient pas spécialement aux Suisses. Mais ce qui est incontestablement suisse, c'est la continuité de sa présence comme insigne et emblème militaire des Confédérés, dès l'origine de l'alliance fédérale, et sa couleur blanche immuable, alors qu'ailleurs elle prenait toutes les couleurs.* La croix blanche traversante ou alésée, ses deux formes principales, se retrouve, à tous les siècles, sur les bannières des cantons, sur les fanions des corps de troupes formés de plusieurs cantons, sur les enseignes des volontaires ou « enfants perdus » et sur les pennons triangulaires de la cavalerie confédérée. Les plus

anciennes chroniques illustrées en font foi. Le fanion triangulaire bernois rouge à croix blanche traversante, dit fédéral, a flotté, avec la flamme rouge à croisette blanche du drapeau de Zurich, dans toutes les campagnes de la période héroïque.

Insigne personnel. La croix blanche, faite de deux étroites bandes d'étoffe, insigne commun à tous les Confédérés, de tous grades, se portait cousue sur l'épaule, la cuisse gauche, ou la poitrine (pour les hallebardiers qui n'avaient pas la demi-cuirasse, ou les manteaux d'armes des cavaliers et des officiers supérieurs en armure). Cet insigne, introduit par décision de la Diète, était donc *officiel*, caractère que lui refuse à tort M. Bovet-Grisel. Signe de ralliement, la croix personnelle était *obligatoire* lors d'une mobilisation de guerre. Les recès de la Diète fédérale en fournissent la preuve. Les bras de cette croix avaient 15 à 20 cm. de haut. M. Bovet admet, d'autre part, cette officialité, en disant qu'en 1444 « l'usage de la croix était si répandu que la Diète le fit valoir vis-à-vis de l'Empire ». Il cite la bataille de Laupen (1339) comme premier exemple du port de la croix sur les vêtements des Confédérés. Un passage de la chronique de Justinger nous dit : « Tous étaient marqués de la Sainte croix blanche dans un écu rouge, et ils arrivèrent à Laupen. »¹ Les Bernois et leurs alliés des Waldstätten l'avaient arborée avant Laupen, car la Diète de 1480 décida que « chacun devait porter la croix blanche qui a, jusqu'ici, toujours porté bonheur à nos ancêtres ».

Dans un récit pittoresque, l'ambassadeur de Venise, Bernardino Imperiali en 1490, décrit l'armée zuricoise en marche : « Toute l'armée porte la croix blanche, soit sur le manteau d'armes, soit à la coiffure ou sur les hauts-de-chausses. » (Ouvrage cité plus haut.)

Bannières, drapeaux et fanions. Le fait qu'on trouve parfois la croix sur les drapeaux et les vêtements des ennemis des

¹ Cf. : *Histoire du drapeau suisse*, par le capitaine-instructeur d'infanterie P. de Vallière. Lausanne, Payot, 1908, p. 13. Du même auteur : *L'Observateur de Genève*, août 1936 : Notre drapeau suisse.

Suisses, n'a qu'une portée restreinte, souvent religieuse, ce signe étant commun à tous les chrétiens, ainsi que le relève M. Bovet. Mais il insiste à deux reprises sur cette similitude d'armoiries. On sait que les Croisés portèrent des croix dont la couleur différait suivant les nations. Aux guerres de Bourgogne, les soldats de Charles le Téméraire se distinguaient des Suisses par des croix rouges. Parmi les 700 bannières conquises par les Suisses dans cette guerre, il y en eut qui montraient une croix blanche sur champ rouge, mais cette croix était placée en diagonale, ce qui la distinguait, au premier coup d'œil, de la croix suisse verticale.

La bannière rouge des Schwyzois, emblème des libertés impériales, reçut en 1289, de la main de Rod. de Habsbourg, le crucifix et les saints emblèmes pour récompenser leur valeur au siège de Besançon. Dès ce moment, la croix simplifiée au XIV^e siècle et devenue blanche au XV^e n'a plus quitté l'angle supérieur du drapeau de Schwyz, jusqu'à aujourd'hui. Les « Fahnenbücher » et les musées des cantons primitifs conservent des images et des modèles de ce drapeau où l'on voit la croisettes blanche figurer dès le XV^e siècle. Il n'est donc pas exact de dire que l'armoirie de Schwyz resta durant plusieurs siècles le rouge uniforme. Elle a, sans aucun doute, fortement préparé la création du drapeau fédéral, avec le fanion bernois, celui-ci d'inspiration savoyarde, à côté de la diversité des armoiries cantonales.

Il n'y a pas de différence entre la *croix alésée* et la *croix flottante* ; toutes deux n'atteignant pas les bords du drapeau ou de l'écusson, tandis que la *croix traversante* touche les bords. Les bannières des Confédérés dans leurs campagnes au-delà des frontières (guerres de conquêtes du XV^e et du début du XVI^e siècle), étaient toujours marqués de la croix blanche : campagne de 1474-1475, conquête de la Franche-Comté, de 1477, conquête de la Lorraine, de 1410-1422, conquête de Domo d'Ossola, de 1500-1515, conquête de la Haute-Italie, de la Valteline, Chiavenna, Bormio, Côme, Varèse, Pavie,

Milan, victoire de Novarre, 1513. Siège de Dijon. Invasion de l'Allemagne du Sud et du Tyrol (1499), à la guerre de Souabe.

Les drapeaux d'ordonnance des régiments suisses au service étranger étaient *officiellement* remis aux régiments et compagnies par les cantons capitulants. Ils portaient toujours la croix blanche traversante, sur laquelle chaque soldat posait la main pour prêter serment. (Coutume conservée pour la prestation du serment par les recrues de la garde pontificale suisse.)

La Réformation et les luttes religieuses affaiblirent le lien fédéral et le sens national, mais ne firent pas disparaître la croix sur champ de gueules.

La permancence de la croix sur le drapeau écarlate n'a été interrompue qu'une seule fois au cours des siècles, de 1798 à 1803, par le drapeau tricolore, rouge, jaune et vert, imposé à la République helvétique une et indivisible, envahie, mutilée et occupée par les armées de Bonaparte.

La bataille de Pavie (1525 et non 1523) où les Espagnols écrasèrent les Français, n'a pas été une victoire pour les Suisses, qui tombèrent, ce jour-là, par milliers pour défendre leur allié, le roi de France, François I^{er}. Par contre, en 1512, les Suisses conduits par le baron de Hohensax, de Zurich, emportèrent Pavie d'assaut, en combattant pour leur propre compte entraînés par le cardinal Schiner, évêque de Sion, à la conquête de l'Italie, sous l'insigne de la croix blanche.

Nous exprimons à M. Bovet-Grisel notre reconnaissance pour avoir si objectivement résumé le problème compliqué des origines de nos couleurs et d'avoir démontré qu'elles sont d'entre les plus anciennes de l'Europe.

Nous approuvons pleinement ses conclusions. « Rien ne s'opposerait, en effet, à revenir à la croix traversante, si on le jugeait opportun. Tendons plutôt à allonger insensiblement les bras de la croix, laquelle y gagnera en élégance et en prestige, en nous rattachant plus solidement au passé glorieux de la Suisse héroïque. »

Rédaction.